



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux

Question écrite n° 67100

Texte de la question

M. André Aschieri demande son avis à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la possibilité d'accroître les visites scolaires des tribunaux afin d'améliorer l'image de la justice et de faciliter l'instruction civique. Si ces initiatives ont lieu, elles restent marginales et peu suivies. Il demande donc à ce que cette possibilité soit envisagée dans un cadre pédagogique.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'autorité judiciaire répond, dans la mesure de ses possibilités, favorablement, chaque fois qu'elle est sollicitée par les responsables d'établissements scolaires ou les enseignants aux fins d'intervenir dans les établissements scolaires pour présenter l'institution judiciaire ou participer à des débats ou aux fins de permettre à des élèves d'assister à une audience. La garde des sceaux, ministre de la justice, est convaincue de la nécessité de développer ces actions. Il ressort d'ailleurs de la consultation engagée dans le cadre des « entretiens de Vendôme », que les juridictions ont conscience du fait que nos concitoyens connaissent mal l'institution judiciaire et la complexité de ses missions. Il a ainsi été proposé de généraliser les expériences bénéfiques déjà conduites avec les lycées ou les collèges. Au terme de ce processus, il a donc été décidé d'intensifier la coopération entre l'éducation nationale et la justice afin de mieux informer les jeunes sur le droit de la justice.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67100

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5737

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 755